

PROGRAMME :

ÉLECTROMÉCANIQUE DE SYSTÈMES
AUTOMATISÉS - ANNÉE 1 (DEP I)

CODE DE COURS :

5281

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION :

1800

FRAIS À ACQUITTER OBLIGATOIREMENT LORS DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL


QTÉ	DESCRIPTION	MONTANT
MODULES		
1	281621 Métier et formation	8 \$
1	281652 Dessin d'un croquis	11 \$
1	281685 Coupage et soudage	13 \$
1	1453-920-g Maintenance de dispositifs mécaniques	42 \$
1	- Conduite sécuritaire d'un chariot élévateur	9 \$
1	- Calepin aide-mémoire élingues	3 \$
1	- Charte usinage de poche	1 \$
1	- Documents de formation et photocopies	75 \$
Sous-total		162 \$
1	*** Dépôt remboursable en fin de formation pour l'emprunt d'outils	50 \$
1	Frais pour l'émission de la carte ASP construction (non chargés sur preuve de détention de la carte) <i>(Les prix sont sujets à changement sans préavis)</i>	50 \$
ÉLÈVE DE MOINS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2021		Total 262 \$
Offre de services complémentaires non financée par le MEES <i>(Montant applicable si 18 ans et plus au 30 juin 2021)</i>		140 \$
ÉLÈVE DE 18 ANS ET PLUS AU 30 JUIN 2021		Total 402 \$

MATÉRIEL OBLIGATOIRE À SE PROCURER

Ces articles sont vendus par des commerces externes (prix approximatifs).

Avant de procéder à vos achats, des précisions vous seront données à la 1re journée de formation.

Exception : CADENAS POUR CASIER à avoir en sa possession lors de la 1re journée de formation.

1	Cadenas pour casier	10 \$
1	Bottes de sécurité ou souliers de sécurité de cuir 	150 \$
<i>Les modèles ressemblant à des souliers de sport sont interdits dans ce département, la confection de la semelle et de l'empeigne ne répondant pas aux normes de sécurité pour le soudage et les étincelles.</i>		
1	Cahier trois (3) sujets	4 \$
1	** Calculatrice (style "Casio FX991MS plus")	24 \$
1	Cartable 1 1/2 pouce	10 \$
2	Cartable 2 pouces	24 \$
1	Cartable 3 pouces	18 \$
1	Clé USB 8 Go	8 \$
1	Crayon automatique 0.5 mm	3 \$
1	Crayon automatique 0.7 mm	3 \$
1	Efface	2 \$
1	Gants de soudeur pour soudage à l'arc (paire)	11 \$
1	Gilet coton ouaté manches longues Qualitech	24 \$
2	Gilets t-shirt bleus Qualitech	30 \$
1	* Lunettes de sécurité	4 \$
2	** Pantalons (style "Big Bill marine #1900" ou "Mark's 100% coton 8.75 onces")	120 \$
1	Paquet de 100 feuilles de cartable	2 \$
1	* Ruban à mesurer 16 pieds (métrique et anglais)	6 \$
2	Stylo bleu (1) et stylo rouge (1)	4 \$
2	Surligneurs de couleurs différentes	4 \$

* Ces articles peuvent être prêtés à l'élève pour la durée de la formation par le CFP Qualitech.
Des frais peuvent s'appliquer advenant le bris ou la perte de matériel prêté.

** Les marques sont seulement à titre d'exemples et toute autre marque équivalente peut être achetée par l'élève ou le parent.

*** Des frais peuvent s'appliquer advenant le bris ou la perte de matériel prêté.

N. B. : Les services et les fournitures scolaires non reçus ou non utilisés sont remboursables au plus tard le 30 juin de l'année de l'abandon. L'élève doit se présenter au bureau administratif pour en faire la demande, le cas échéant.

PROGRAMME :	ÉLECTROMÉCANIQUE DE SYSTÈMES AUTOMATISÉS - ANNÉE 2 (DEP II)
CODE DE COURS :	5281
NOMBRE D'HEURES DE FORMATION :	1800

FRAIS À ACQUITTER OBLIGATOIREMENT AU DÉBUT DE LA 2^E ANNÉE DE FORMATION

QTÉ	DESCRIPTION	MONTANT
MODULES		
1	281732 Alignement conventionnel	10 \$
1	- Aide-mémoire technique	12 \$
1	- Documents de formation et photocopies	75 \$
<i>(Les prix sont sujets à changement sans préavis)</i>		
ÉLÈVE DE MOINS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2021		Total 97 \$
Offre de services complémentaires non financée par le MEES <i>(Montant applicable si 18 ans et plus au 30 juin 2021)</i>		140 \$
ÉLÈVE DE 18 ANS ET PLUS AU 30 JUIN 2021		Total 237 \$

MATÉRIEL OBLIGATOIRE À SE PROCURER

Ces articles sont vendus par des commerces externes (prix approximatifs).		
Avant de procéder à vos achats, des précisions vous seront données à la 1^{re} journée de formation.		
Exception : CADENAS POUR CASIER à avoir en sa possession lors de la 1^{re} journée de formation.		
1	Cartable 2 pouces	12 \$
3	Cartables 1 1/2 pouce	30 \$

N. B. : Les services et les fournitures scolaires non reçus ou non utilisés sont remboursables au plus tard le 30 juin de l'année de l'abandon. L'élève doit se présenter au bureau administratif pour en faire la demande, le cas échéant.